



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/861
7 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 134 et 157 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

FINANCEMENT DE LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

I. INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pendant la période du 1er mars au 30 juin 1996 (A/51/764) et sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA (A/51/764/Add.1). Il a également examiné son rapport relatif au projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour la période du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 (A/51/825). Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif a entendu les représentants du Secrétaire général, y compris le chef de l'Administration, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires.

2. Dans sa résolution 51/14 du 4 novembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des explications détaillées sur les circonstances qui ont conduit au dépassement des prévisions initiales relatives aux services contractuels de la MINUHA pour la période du 1er août 1995 au 29 février 1996. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation que les dépenses relatives aux services d'appui logistique s'élevaient à 13 717 225 dollars, soit 6 710 700 dollars de plus que les prévisions, du fait de l'utilisation de lettres d'attribution (A/51/444, par. 9).

3. Au paragraphe 43 de l'annexe II de son rapport du 12 août 1996 (A/50/363/Add.3), le Secrétaire général a indiqué que le dépassement de 6 710 700 dollars au titre des services contractuels s'expliquait par un dépassement de 5 878 700 dollars des dépenses relatives aux services d'appui logistique et par l'imputation à titre occasionnel à la MINUHA du coût de financement de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, pour un montant de 832 000 dollars. Il a rappelé que les prévisions de dépenses au titre de l'appui logistique reposaient sur l'hypothèse que les services seraient

fournis à la Mission dans le cadre de contrats commerciaux pendant la période du 1er août 1995 au 29 février 1996, à raison de 1,1 million de dollars par mois en moyenne. Or, en août et en septembre 1995, la Mission avait dû continuer à utiliser le système de lettres d'attribution mis en place en avril 1995 afin de donner le temps aux entrepreneurs de devenir pleinement opérationnels.

4. Comme indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général en date du 27 décembre 1996 (A/51/764), le coût de l'appui logistique, dans le cadre des lettres d'attribution, s'est élevé à environ 3 millions de dollars par mois en août et septembre 1995. En outre, d'octobre 1995 à février 1996, le montant effectif des dépenses au titre des contrats commerciaux s'est élevé en moyenne à 1,5 million de dollars par mois, contre des prévisions de 1,1 million de dollars par mois. Le Comité consultatif estime que les paragraphes 7 et 8 du rapport donnent très peu d'informations propres à éclaircir les circonstances qui ont conduit à un dépassement des dépenses d'appui logistique de 6,7 millions de dollars. En réponse à sa demande de précisions concernant les services compris dans les 3 millions de dollars par mois versés dans le cadre de la lettre d'attribution, il a reçu une description détaillée des services offerts, jointe en annexe I au présent rapport.

5. Le Comité consultatif note avec préoccupation que l'ONU a engagé les dépenses au titre des services d'appui logistique avant même que les marchés ne fassent l'objet d'un appel d'offres. Il a été informé qu'il fallait plus de six mois pour définir les besoins de la Mission en services d'appui logistique et mener à bien les analyses coûts-avantages nécessaires avant de lancer l'appel d'offres. Le Comité estime que l'important dépassement au titre des services d'appui logistique est le résultat d'une mauvaise planification et d'un manque de personnel qualifié pour procéder aux analyses coûts-avantages de ces services. Il recommande que le Secrétaire général renforce les capacités de l'ONU en matière de planification des missions afin que l'on puisse définir rapidement et avec précision les besoins des missions, ce qui permettrait de recenser et de chiffrer de manière rapide et fiable les services d'appui logistique nécessaires et de déterminer lesquels peuvent être sous-traités et lesquels peuvent être exécutés sans appel d'offres.

II. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE DU 1er MARS AU 30 JUIN 1996

6. Comme indiqué au paragraphe 1 du rapport du Secrétaire général en date du 27 décembre 1996 (A/51/764), le Conseil de sécurité, par sa résolution 1048 (1996) du 29 février 1996, a prorogé le mandat de la MINUHA pour une dernière période de quatre mois allant jusqu'au 30 juin 1996, avec des effectifs ramenés à 1 200 soldats et 300 observateurs de la police civile. Il a également prié le Secrétaire général de commencer à préparer, le 1er juin 1996 au plus tard, le retrait complet de la MINUHA.

7. Dans sa résolution 50/90 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour la période du 1er mars au 30 juin 1996, un crédit d'un montant brut de 45 314 000 dollars (montant net : 44 348 400 dollars). Comme le montre l'annexe I du rapport du Secrétaire général, le montant brut des dépenses pour cette période s'est élevé au total à 38 291 200 dollars (montant net : 37 508 100 dollars), dont 22 050 200 dollars d'engagements non réglés. Au

paragraphe 9 du rapport, le Secrétaire général a proposé que l'Assemblée générale prenne une décision au sujet de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 7 022 800 dollars (montant net: 6 840 300 dollars). Le Comité consultatif recommande que cette somme soit portée au crédit des États Membres.

8. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres figurant dans le rapport sur l'exécution du budget présenté à l'annexe I du rapport du Secrétaire général comprenaient des dépenses encore inscrites dans les comptes au 30 septembre 1996. Il a également reçu une mise à jour des engagements non réglés, qui s'élevaient à 8 250 800 dollars au 31 janvier 1997 (voir annexe II).

9. Le Comité consultatif note que, d'après le paragraphe 31 de l'annexe II.B et l'annexe V du rapport, les économies réalisées sur les opérations aériennes sont une fois de plus le résultat de carences dans la planification de la mission. Les dépenses avaient été estimées sur la base de 860 heures de vol, contre seulement 420 heures effectives de vol. Le Comité a demandé des précisions sur les circonstances qui ont conduit à un tel écart. Il a été informé que les hélicoptères étaient fournis par deux gouvernements en vertu de lettres d'attribution. Toutefois, l'un de ces gouvernements s'est retiré de la MINUHA le 15 avril 1996 et a cessé du même coup de fournir ses hélicoptères. Les sept hélicoptères de moyen tonnage (CH-135) fournis par un gouvernement ont permis de répondre aux besoins opérationnels, concentrés dans les régions de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien. Le Comité rappelle une fois de plus qu'il faudrait mieux évaluer les besoins en matière d'opérations aériennes et estimer avec plus de précision les dépenses afin d'éviter de trop grandes divergences entre les estimations et le nombre effectif d'heures de vol (voir par exemple A/51/444, par. 12).

10. Le Comité consultatif note, d'après le paragraphe 65 de l'annexe II.B du rapport du Secrétaire général, qu'une économie de 1 205 000 dollars a été réalisée du fait qu'il n'a pas été nécessaire d'expédier du matériel supplémentaire appartenant aux contingents. Il a demandé des précisions sur les circonstances de la relève des contingents, qui ont permis de réaliser ces économies et a été informé que, lors de la préparation des prévisions de dépenses pour la période du 1er mars au 30 juin 1996, il avait été prévu que les 1 200 hommes, effectif autorisé par la résolution 1048 (1996), seraient relevés et que le transport de matériel appartenant aux contingents qui en résulterait coûterait environ 1,2 million de dollars. Toutefois, le contingent pakistanais arrivé à la fin de mars 1996 et le contingent canadien arrivé en avril 1996 ont utilisé le matériel qui se trouvait déjà dans la zone de la Mission. Le contingent bangladais n'a pas été relevé au cours de la période considérée.

11. Le Comité consultatif estime qu'une trop grande partie de la comptabilité de la Mission se fait manuellement. Par exemple, le rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er mars au 30 juin 1996 a été élaboré six mois plus tard sur la base de données incomplètes en septembre 1996. Le texte explicatif et les informations fournis dans le rapport sont souvent inexacts ou mal formulés (voir par exemple les paragraphes 3, 5, 21 et 65 de l'annexe II.B). Il est fréquent que les dépenses relatives aux mandats antérieurs soient imputées sur le budget de l'exercice suivant, ce qui nuit à l'exactitude du rapport. C'est par exemple le cas des dépenses évoquées aux paragraphes 37, 44 et 46 de l'annexe II.B. En outre, il semble que les engagements soient gonflés pour un

exercice budgétaire donné de manière à constituer une réserve propre à couvrir les dépassements de l'exercice précédent, ce qui révèle des méthodes budgétaires médiocres et des techniques d'estimation inadaptées.

12. Par le passé, le Comité consultatif s'était inquiété des retards dans la présentation des dépenses des opérations de maintien de la paix et de l'inexactitude des informations fournies. Il avait pensé que l'introduction de systèmes informatisés de comptabilité et la formation du personnel des missions contribueraient à améliorer la situation (voir par exemple le document A/50/488/Add.1, par. 5). Il estime que des problèmes persistent et qu'il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer les rapports relatifs aux dépenses, et notamment les textes explicatifs des rapports sur l'exécution des budgets des missions de maintien de la paix. Le Comité estime en outre que les rapports sur les dépenses ainsi que les inventaires des actifs de l'ONU devraient être préparés à temps, sur le terrain, et se fonder sur des instructions et des normes précises fournies par le Siège.

13. Le Comité consultatif rappelle que, comme indiqué aux paragraphes 9 à 14 du rapport du Secrétaire général en date du 18 mars 1996 (A/50/363/Add.2 et Corr.1), pour la période du 1er mars au 30 juin 1996, le Secrétaire général a fait rapport sur les ressources disponibles et les activités à financer au titre des fonds d'affectation spéciale créés en relation avec la MINUHA. Le Comité estime que le rapport sur l'exécution du budget devrait aussi rendre compte des dépenses effectuées grâce à des contributions volontaires.

III. LIQUIDATION DÉFINITIVE DES AVOIRS DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

14. Le rapport du Secrétaire général sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA (A/51/764/Add.1), daté du 11 mars 1997, a été présenté conformément à la section VII de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994. La valeur d'inventaire des avoirs de la Mission à la fin de son mandat, soit au 30 juin 1996, était de 32 339 800 dollars (ibid., annexe I).

15. Comme indiqué au paragraphe 5 et à l'annexe I du rapport, les avoirs de la MINUHA ont été classés dans trois groupes conformément aux critères approuvés par l'Assemblée générale dans la section VII de sa résolution 49/233 A sur la liquidation des avoirs des opérations de maintien de la paix :

a) Les avoirs, dont la valeur d'inventaire était de 29 628 900 dollars, soit 91 % du total, qui répondaient aux normes établies ou étaient jugés compatibles avec le matériel existant d'autres missions de maintien de la paix ont été transférés à la MANUH (25 293 800 dollars), à d'autres missions (1 085 900 dollars) et à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (3 249 200 dollars);

b) Les avoirs, d'une valeur d'inventaire de 237 200 dollars, dont on a estimé qu'ils ne pouvaient être transférés hors d'Haïti ont été vendus à d'autres organisations et au Gouvernement haïtien (225 100 dollars) ou offerts au Gouvernement (12 100 dollars);

c) Les avoirs, d'une valeur d'inventaire de 2 473 700 dollars, qui sont passés par profits et pertes (2 387 500 dollars) ou ont été perdus pendant la durée de la Mission (86 200). Les avoirs passés par profits et pertes comprenaient 387 véhicules qui n'avaient plus de vie utile, dont 3 cédés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 181 remis au Gouvernement haïtien dans l'état où ils se trouvaient et 203 démontés pour en réutiliser les pièces et la ferraille qui ont été données à la Police nationale haïtienne (voir A/51/764/Add.1, annexe V).

16. S'agissant des avoirs de la Mission transférés à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, le Comité consultatif a demandé des précisions sur la valeur du matériel transféré, ainsi que sur les analyses coûts-avantages par type de matériel effectuées avant le transfert. Les renseignements obtenus figurent à l'annexe III du présent rapport. Le Comité est préoccupé par la tendance à transférer à d'autres missions du matériel dont la valeur est faible, voire marginale, ce qui entraîne des dépenses inutiles de transport, d'entreposage et de gestion (A/51/533, par. 58).

17. Le Comité a également demandé et obtenu de nouvelles informations sur le type de matériel de transmissions et de matériel informatique transférés au Siège de l'ONU et sur le type de matériel passé par profits et pertes (voir annexe III.B et C).

18. Le Comité consultatif s'est inquiété de la présentation et du contenu du document. Il estime que le rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUHA est insuffisant et incomplet. À son sens, le rapport aurait dû s'attacher à montrer comment les avoirs de la Mission avaient été liquidés, en classant tous les avoirs approuvés pour la Mission depuis sa création selon les mêmes catégories et de manière aussi détaillée qu'au moment de leur budgétisation et de leur approbation. Par exemple, les catégories d'avoirs mentionnées au paragraphe 4 et aux annexes I et II du rapport, sous les rubriques Véhicules, Matériel de transmissions, Matériel informatique, Groupes électrogènes et Matériels divers, qui ont été transférées à la MANUH, à d'autres missions et à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, devraient correspondre à celles énumérées à l'annexe V.B, tableaux 3 à 14, du rapport du Secrétaire général en date du 22 août 1995 (A/50/363) et à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général en date du 22 février 1995 (A/49/318/Add.2 et Corr.1).

19. Le Comité consultatif estime que la phase de liquidation de la Mission a révélé des carences et des incompétences ainsi qu'une absence d'instructions claires et détaillées sur la liquidation des avoirs destinés au personnel affecté à la Mission. Le Comité estime que chaque fois que possible, ceux des membres du personnel de la mission qui en connaissent le mieux le fonctionnement devraient rester sur le terrain pendant la phase de liquidation.

IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION
D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (MANUH) POUR LA PÉRIODE
DU 1er JUILLET 1997 AU 15 MARS 1998

20. Dans sa résolution 1086 (1996) du 5 décembre 1996, le Conseil de sécurité a décidé de proroger une dernière fois le mandat de la MANUH, tel qu'il est défini dans la résolution 1063 (1996) du 28 juin 1996 et dans les paragraphes 6 à 8 du rapport du Secrétaire général, en date du 12 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1). Le Conseil a réduit les effectifs militaires de la Mission de 600 à 500 hommes et a autorisé 300 policiers civils. Il a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la résolution, y compris des nouvelles réductions d'effectifs, le 31 mars 1997 au plus tard.

21. Au paragraphe 17 de son rapport du 11 mars 1997 (A/51/825), le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses d'un montant brut de 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars) pour couvrir les dépenses de la Mission pendant la période du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998, sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité. Le mandat en cours, qui prend fin le 31 mai 1997, pourra être de nouveau prorogé jusqu'au 31 juillet 1997, conformément aux dispositions de la résolution 1086 (1996) du Conseil de sécurité, si le Secrétaire général indique, le 31 mars 1997 au plus tard, que la MANUH peut apporter une contribution supplémentaire à la réalisation des objectifs de la Mission, tels qu'énoncés au paragraphe 1 de la résolution 1086 (1996) du Conseil de sécurité.

22. Le montant demandé doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement de la MANUH en juillet 1997, avec un effectif de 500 militaires et 300 policiers civils, appuyés par 119 fonctionnaires internationaux, 156 agents locaux et 14 Volontaires des Nations Unies, et les frais de liquidation de la Mission pour la période du 1er août 1997 à la mi-mars 1998. L'effectif civil proposé fait apparaître une réduction de 9 postes de fonctionnaire international par rapport à l'effectif approuvé pour la période précédente.

23. Le Comité consultatif note dans le paragraphe 20 du même rapport qu'au cours de la liquidation de la Mission, les effectifs civils seront ramenés des 289 postes proposés à 216 postes avant la fin d'août 1997, à 172 postes avant la fin de septembre et à 3 postes avant la fin d'octobre. Les trois fonctionnaires restants (un P-5 et deux agents des services généraux) poursuivront leurs tâches dans la zone de la mission jusqu'en janvier 1998 et au Siège de l'ONU à New York jusqu'au 15 mars 1998.

24. Comme indiqué aux paragraphes 4 et 11 du rapport du Secrétaire général en date du 9 septembre 1996 (A/51/191/Add.1), conformément au paragraphe 6 de la résolution 1063 (1996) du Conseil de sécurité, les effectifs militaires autorisés (500 hommes) reçoivent l'appui de 800 membres d'unités d'infanterie et d'unités de soutien financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MANUH. Ces militaires supplémentaires sont appuyés par 53 agents civils complémentaires également financés à partir de ce fonds. À sa demande, le Comité a reçu des tableaux indiquant la répartition du personnel militaire financé à l'aide de contributions mises en recouvrement et de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale; la catégorie et le domaine des effectifs civils dont le coût est imputé sur le Fonds d'affectation

spéciale; et le déploiement des policiers civils par nationalité au 28 février 1997 (voir annexe IV).

25. Comme lors de la période précédente, qui allait du 1er juillet au 30 novembre 1996, tous les coûts directs et indirects liés au personnel militaire et civil supplémentaire doivent être imputés sur le Fonds d'affectation spéciale (voir A/51/444, annexe III). Pour la période du 1er décembre 1996 au 31 juillet 1997, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un tableau indiquant toutes les dépenses que doit couvrir le Fonds d'affectation spéciale, qui s'élèvent à 20 617 700 dollars (voir annexe V du présent rapport). En outre, le Comité a été informé qu'au 25 mars 1997, des contributions d'un montant de 16 076 737 dollars avaient été reçues pour la période du 1er décembre 1996 au 31 juillet 1997, outre les 12,3 millions de dollars perçus pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1996.

26. Le Comité consultatif note dans l'annexe I et le paragraphe 1 de l'annexe II D du rapport du Secrétaire général, en date du 11 mars 1997 (A/51/825), que le montant à rembourser aux gouvernements qui fournissent à la MANUH du matériel appartenant aux contingents est passé des 432 000 dollars prévus pour la période précédente (1er juillet 1996 au 30 juin 1997) à 583 800 dollars pour la période allant du 1er juillet au 30 août 1997 du fait de l'adoption du nouveau système de location avec services. Le Comité a demandé des éclaircissements sur cette question et a été informé qu'en vertu de ces nouvelles dispositions, les contingents étaient responsables de l'entretien et des réparations de leur matériel de transmissions, de leurs véhicules et autres matériels. Les prévisions se fondaient sur les taux standard de remboursement du matériel lourd et d'autosuffisance approuvés par l'Assemblée générale. Bien que les nouvelles dispositions provoquent une hausse pour les rubriques budgétaires relatives au matériel appartenant aux contingents [rubrique 1 c)], les prévisions sont à la baisse pour les pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules (rubrique 5), les éléments complémentaires (transmissions) (rubrique 8 a) et matériel divers (rubrique 9).

27. S'agissant de la location de véhicules, comme indiqué à l'annexe II B et au paragraphe 6 de l'annexe II D du même rapport, étant donné que l'ensemble du matériel appartenant à l'ONU aura été rapatrié d'ici à la fin octobre, un montant de 9 000 dollars a été demandé en vue de couvrir la location de deux berlines destinées à l'équipe chargée de la liquidation financière pendant leurs trois derniers mois dans la zone de la mission. À sa demande, le Comité a été informé que, bien que le coût direct de l'utilisation des véhicules appartenant à l'ONU, estimé à 2 260 dollars par mois pour deux véhicules, puisse être inférieur au coût estimatif de location de 3 000 dollars par mois pour deux véhicules, le montant ne comprenant pas les coûts indirects, comme la rémunération des heures consacrées au règlement des demandes d'indemnité en cas d'accident et les frais encourus à l'issue de la phase de liquidation financière, au moment de la cession des deux véhicules, ou les frais de location supplémentaires à assumer lorsque les véhicules étaient en réparation.

28. À l'annexe II.B et au paragraphe 11 de l'annexe II.D du rapport, un montant de 2 millions de dollars est demandé au titre du fret aérien et de surface. Il est indiqué que ce montant permettra de couvrir l'affrètement de deux navires servant au transport de matériel appartenant à l'ONU jusqu'à la base de soutien

logistique des Nations Unies à Brindisi. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé que ces prévisions se fondaient sur un volume requis de 10 000 mètres cubes par navire au coût de 100 dollars le mètre cube. Un navire devrait transporter environ 500 véhicules et l'autre le matériel de transport, y compris le matériel de transmissions, les groupes électrogènes, le matériel d'épuration de l'eau et le matériel de bureau. Au stade actuel, on estime que les 500 véhicules dont la valeur après amortissement est supérieure de 20 % à la valeur d'inventaire, seront transférés à la base de soutien logistique. Le transporteur maritime sera choisi par le Siège suivant les procédures établies pour les appels d'offres sur la base de la liste de charge de la MANUH, qui porterait notamment des indications de poids et de dimensions.

29. S'agissant des propositions que le Secrétaire général a formulées au paragraphe 23 de son rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars) et sa mise en recouvrement pour la période du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MANUH, et décide que les arrangements spéciaux concernant l'article IV du Règlement financier de l'ONU, expliqués en détail au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général, s'appliquent à la MANUH.

Annexe I

SERVICES CONTRACTUELS ASSURÉS EN VERTU DE LETTRES D'ATTRIBUTION AU COURS DE LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 1995

Tâches	Effectifs ^a												Coût total indiqué dans le document A/50/363/Add.3 (En dollars des États-Unis)	Description des services
	Août 1995						Septembre 1995							
	PI	ES	PL	EU	Total	PI	ES	PL	EU	Total				
Gestion et administration	35	34	87	10	166	37	30	94	22	183	2 597 700	Services de gestion et services administratifs à l'appui d'autres tâches; appui en matière de transmissions; appui en matière de traitement électronique de l'information; et gestion des entrepôts.		
Distribution de l'eau	2	4	14	—	20	2	3	4	—	9	162 500	Services d'épuration de l'eau, y compris le stockage, l'acheminement, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.		
Construction et entretien	34	21	474	—	529	33	22	458	—	513	1 445 900	Approvisionnement en eau et en propane; entretien des terrains; nettoyage des sanitaires; services d'enlèvement des ordures; services de vidanges de réservoirs des latrines et de collecte des eaux usées; entretien des douches, des salles de repas, des groupes électrogènes, de l'éclairage des périmètres, des routes intérieures, des périmètres et des routes d'accès et des fossés de drainage; réception des demandes téléphoniques d'entretien émanant de tous les camps; élimination des produits dangereux; et camps mobiles.		
Appui en matière de communication	—	5	14	—	19	—	5	10	—	15	63 700	Services relatifs à l'approvisionnement en carburant (vrac et détail), y compris l'entretien, l'entreposage et la distribution du carburant, le contrôle de la qualité et celui de la consommation.		
Services relatifs au carburant	—	11	39	—	50	—	11	43	—	54	130 700	Entretien des véhicules militaires, y compris gestion et entretien des ateliers de réparation, gestion des équipes mobiles de réparation et de dépannage, et gestion des ateliers de réparation.		
Entretien du matériel	—	14	66	—	80	—	13	93	—	106	277 000	Transport des marchandises générales, du carburant en vrac, de l'eau en vrac et de conteneurs dans toute la zone de la mission.		
Services en matière de personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Opérations portuaires, telles que services de manutention, services relatifs aux cargaisons, services d'accostage aux quais et aux jetées, services pour les péniches de débarquement et établissement de rapports.		
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	964 245 ^b	Services de blanchissage, y compris leur gestion et leur entretien, l'enlèvement, la livraison et la distribution du linge, la fourniture d'autres services de blanchissage au cas où les services ordinaires ne fonctionneraient pas.		
Gestion des entrepôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Transports routiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Routes et pistes d'atterrissage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Appui en matière de traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Opérations portuaires	3	3	5	—	11	3	3	4	—	10	69 600	—		
Blanchissage	—	2	29	—	31	—	2	31	—	33	221 300	—		
Total	74	94	728	10	906	75	89	737	22	923	5 932 645	—		

^a PI : Personnel international

ES : Employés des services (internationaux)

PL : Personnel local

EU : Personnel employé dans le bureau d'appui aux États-Unis d'Amérique

^b Les fonds ont été engagés, mais les services ont été assurés au titre d'autres tâches. Les engagements seront réglés.

Annexe II

ÉTAT DES ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} MARS AU 30 JUIN 1996,
 AU 31 JANVIER 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Engagements non réglés
1. <u>Personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	—
b) <u>Contingents</u>	
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	30,9
Détente et loisirs	—
Rations	76,5
Indemnité journalière	—
Indemnité de subsistance (missions)	—
Déploiement, relève et rapatriement	1 180,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	—
Total partiel	1 287,8
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>	
Matériel appartenant aux contingents	1 443,8
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	241,8
Total partiel	1 685,6
Total, rubrique 1	2 973,4
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	—
Frais de voyage	350,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	—
Total partiel	350,8
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	—
Traitements du personnel local	—
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Personnel temporaire	—
Dépenses communes de personnel	87,5
Indemnité de subsistance (missions)	—
Autres voyages autorisés	2,4
Total partiel	89,9
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	—
Contrat de louage de services individuels	149,8
Total partiel	149,8

/ . . .

	Engagements non réglés
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—
Total, rubrique 2	590,5
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	—
Aménagement et rénovation des locaux	—
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	1,5
Éclairage, chauffage, énergie et eau	26,5
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	28,0
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	221,0
Carburants et lubrifiants	0,1
Assurance	51,3
Total, rubrique 5	272,4
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	107,0
Carburants et lubrifiants	1,0
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture/préparation	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—
Total partiel	108,0
b) <u>Avions</u>	
Location/affrètement	10,0
Carburants et lubrifiants	—
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture/préparation	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—
Total partiel	10,0
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	
Service et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—
Droit d'atterrissage et manutention au sol	—
Citernes à carburant	—
Total partiel	—
Total, rubrique 6	118,0

/ . . .

	Engagements non réglés
7. <u>Opérations navales</u>	
8. <u>Transmissions</u>	—
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	6,0
Pièces de rechange et fournitures	2,5
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	19,6
Total partiel	28,1
b) <u>Contrat de raccordement au réseau</u>	—
Total, rubrique 8	28,1
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	—
Matériel de bureau	3
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Citernes à eau et fosses septiques	—
Matériel médical et dentaire	—
Matériel d'hébergement	—
Matériel de réfrigération	62,2
Autre matériel divers	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—
Matériel d'épuration de l'eau	—
Total, rubrique 9	62,5
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	49,8
Services contractuels	2 107,1
Services informatiques	—
Service de sécurité	—
Services et traitements médicaux	184,1
Demandes d'indemnisation et règlements	—
Dépenses de représentation	—
Autres services divers	—
Total partiel	2 341,0
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	2,4
Fournitures médicales	54,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—
Abonnements	—
Fournitures électriques	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—

	Engagements non réglés
Fournitures pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	8,4
Total partiel	64,8
Total, rubrique 10	2 405,8
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	
Matériel	—
Fournitures et accessoires	—
Frais de production	0,2
Dépenses de production du Département de l'information	—
Total, rubrique 12	0,2
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	1 771,9
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—
Total, rubrique 16	1 771,9
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—
19. <u>Contributions du personnel</u>	—
Total, rubriques 1 à 19	8 250,8
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	—
21. <u>Contributions volontaires en nature budgétisées</u>	—
Total, rubriques 20 à 21	—
Montant brut des ressources nécessaires	8 250,8
Montant net des ressources nécessaires	8 250,8
22. <u>Contributions volontaires en nature non budgétisées</u>	—
Total des ressources	8 250,8

Annexe III

LIQUIDATION DÉFINITIVE DES AVOIRS

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Matériel transféré à la base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)

Description	Valeur
<u>Véhicules</u>	
Remorques, habitations/bureaux mobiles	685 125
Remorque; unité d'épuration de l'eau	317 475
Total	1 002 600
<u>Matériel de transmissions^a</u>	
Antennes satellites	237 605
Abris de matériel de transmissions	173 937
Matériel téléphonique	73 808
Total	485 350

^a Les facteurs ci-après sont pris en considération avant de transférer le matériel : état et valeur résiduelle du matériel; besoins de la MANUH; besoins d'autres missions; frais de transport; question de savoir si le matériel supportera les conditions de transport; possibilité de liquider le matériel sur place par vente aux enchères, vente directe ou don.

B. Matériel transféré au Siège de l'ONU

Description	Quantité	Valeur
<u>Matériel de transmissions</u>		
INMARSAT (déficient)		23 000
Unités d'INMARSAT		16 650
Cryptophone		54 000
Cryptofax		24 900
Total		118 550
<u>Matériel informatique</u>		
Unité centrale	26	54 139
Ordinateur portatif	74	194 402
Moniteur	14	3 805
Imprimante	27	8 523
Bloc d'alimentation non interruptible	18	4 374
Total	159	265 243

C. Matériel passé par profits et pertes ou perdu

Description	Quantité	Valeur
<u>Véhicules^a</u>		
Camionnettes	346	1 826 618
4 x 4	28	449 332
Minibus	3	26 370
Motocycles	10	13 780
Total	387	2 316 100
<u>Matériel de transmissions (perdu)</u>		
Unité portables UHF	89	43 922
Unités mobiles UHF	40	21 479
Antenne EXICOM VAG	1	600
Répéteur EXICOM	1	4 080
Panneau solaire	1	596
Batterie	1	113
Régulateur de voltage	1	200
INMARSAT	1	8 000
Total	135	78 990

^a Les 387 véhicules ont été passés par profits et pertes parce qu'ils n'avaient plus de durée de vie utile. Ces véhicules ont par la suite été écoulés comme suit : 3 véhicules ont été cédés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 181 ont été remis au Gouvernement haïtien et 203 ont été démontés pour en réutiliser les pièces et la ferraille et donnés à la Police nationale haïtienne.

Annexe IV

DÉPLOIEMENT DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

A. Répartition des effectifs militaires financés à l'aide de contributions mises en recouvrement et contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale

Nationalité	1er juillet-4 décembre 1996							5 décembre 1996-31 mai 1997						
	Contributions mises en recouvrement				Contributions volontaires			Contributions mises en recouvrement				Contributions volontaires		
	Quartier général	Infanterie	Soutien	Total	Infanterie	Soutien	Total	Quartier général	Infanterie	Soutien	Total	Infanterie	Soutien	Total
Bangladesh	8	—	—	8	—	—	— ^a	—	—	—	—	—	—	—
Canada	38	289	224	551	—	200	200 ^b	40	301	121	462	—	300	300
Pakistan	13	27	—	40	500	—	500	13	25	—	38	500	—	500
Trinité-et-Tobago	1	—	—	1	—	—	— ^a	—	—	—	—	—	—	—
Total	60	316	224	600	500	200	700	53	326	121	500	500	300	800

^a Rapatriés en décembre 1996.

^b Vingt-huit militaires ont été ajoutés en octobre 1996, portant les effectifs canadiens à l'aide de contributions volontaires de 172 à 200 hommes.

B. Personnel civil financé par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale au cours de la période allant du 1er décembre 1996 au 31 juillet 1997

	Personnel international				Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total			
Bureau du Commandant de la Force	—	3	—	3	9	—	12
Bureau du Chef de l'administration	—	1	—	1	—	—	1
Finances	—	3	—	3	1	—	4
Personnel	—	2	—	2	—	—	2
Achats	—	1	—	1	—	—	1
Services généraux	—	—	—	—	2	1	3
Logistique	—	—	—	—	3	2	5
Contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	2	2
Travaux techniques	—	—	—	—	2	2	4
Communications	3	—	—	3	3	—	6
Transports	3	—	—	3	3	—	6
Sécurité	—	—	1	1	1	—	2
Bureaux extérieurs	—	—	—	—	4	1	5
Total	6	10	1	17	28	8	53

C. Déploiement des policiers civils au 28 février 1997

État	Nombre
Algérie	15
Canada	99
États-Unis d'Amérique	31
France	70
Inde	1
Mali	38
Togo	7
Total	261

Annexe V

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (MANUH)

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1996 au 31 juillet 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	11 114,2	4 500,0	6 614,2	Coûts directs ^a
Détente et loisirs	174,9	70,5	104,4	Coûts directs
Rations	3 506,7	1 100,0	2 406,7	Au prorata du nombre d'hommes ^b
Indemnité journalière	417,6	168,8	248,8	Coûts directs
Indemnité de repas et de logement	834,4	834,4	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Déploiement, relève et rapatriement	1 988,5	550,0	1 438,5	Coûts directs
Indemnité d'habillement et d'équipement	751,3	303,3	448,0	Coûts directs
Total partiel	18 787,6	7 527,0	11 260,6	
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	2 782,8	432,0	2 350,8	Coûts directs
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	453,3	240,0	213,3	Coûts directs
Total partiel	3 236,1	672,0	2 564,1	
Total, rubrique 1	22 023,7	8 199,0	13 824,7	
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>	—	—	—	
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	3 621,3	3 114,0	507,3	Coûts additifs ^c
Traitements du personnel local	790,8	638,1	152,7	Coûts additifs
Consultants	—	—	—	
Heures supplémentaires	—	—	—	
Dépenses communes de personnel	2 197,1	1 838,3	358,8	Coûts additifs
Indemnité de subsistance (missions)	2 163,8	1 804,4	359,4	Coûts additifs

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
Voyages à destination et en provenance de la zone de la Mission	—	—	—	
Autres voyages autorisés	87,7	87,7	—	Coûts additifs
Total partiel	8 860,7	7 482,5	1 378,2	
c) <u>Services contractuels internationaux</u>	—	—	—	
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	7 611,6	484,8	276,8	Coûts additifs
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—	
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—	
Total, rubrique 2	9 622,3	7 967,3	1 655,0	
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
a) <u>Personnel civil</u>				
Location de locaux	415,2	332,2	83,0	Coûts additifs
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	
Fournitures d'entretien	50,0	40,0	10,0	Coûts additifs
Services d'entretien	30,0	24,0	6,0	Coûts additifs
Éclairage, chauffage, énergie et eau	339,3	271,4	67,9	Coûts additifs
Total partiel	834,5	667,6	166,9	
b) <u>Personnel militaire</u>				
Location de locaux	96,0	—	96,0	Coûts directs
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	
Fournitures d'entretien	—	—	—	
Services d'entretien	—	—	—	
Éclairage, chauffage, énergie et eau	299,0	115,0	184,0	Coûts directs
Total partiel	395,0	115,0	280,0	
Total rubrique 3	1 229,5	782,6	446,9	
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>				
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	
Amélioration des routes	6,7	6,7	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Réparation des ponts	—	—	—	
Total, rubrique 4	6,7	6,7	—	

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	—	—	—	
Location de véhicules	—	—	—	
Matériel d'atelier	—	—	—	
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 389,2	1 106,4	282,8	Coûts directs
Carburants et lubrifiants	724,8	619,2	105,6	Coûts directs
Assurance	84,8	69,6	15,2	Coûts directs
Total, rubrique 5	2 198,8	1 795,2	403,6	
6. <u>Opérations aériennes</u>				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	1 496,7	1 496,7	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Carburants et lubrifiants	124,0	124,0	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Déploiement/retrait	—	—	—	
Vois de ravitaillement	—	—	—	
Peinture/préparation	—	—	—	
Assurance responsabilité	48,0	48,0	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Total partiel	1 668,7	1 668,7	—	
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	86,0	56,0	30,0	Coûts directs
Carburant et lubrifiants	—	—	—	
Déploiement/retrait	—	—	—	
Peinture/préparation	—	—	—	
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	
Total partiel	86,0	56,0	30,0	
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>				
d) <u>Autres dépenses</u>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	56,0	56,0	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Droits d'atterrissage et maintenance au sol	—	—	—	
Réservoir de carburant	—	—	—	
Total partiel	56,0	56,0	—	
Total, rubrique 6	1 810,7	1 780,7	30,0	

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	—	—	—	
Pièces de rechange et fournitures	81,6	81,6	—	Coûts directs
Matériel d'entretien et d'essai	—	—	—	
Communications par réseaux commerciaux	251,2	240,0	11,2	Coûts directs
Total partiel	332,8	321,6	11,2	
b) <u>Contrat de raccordement au réseau</u>	—	—	—	
Total, rubrique 8	332,8	321,6	11,2	
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier de bureau	—	—	—	
Matériel de bureau	—	—	—	
Matériel informatique	—	—	—	
Groupes électrogènes	—	—	—	
Matériel d'observation	—	—	—	
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	
Matériel médical et dentaire	—	—	—	
Matériel d'hébergement	—	—	—	
Autre matériel divers	—	—	—	
Tentes	—	—	—	
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	
Pièces de rechange, réparations et entretien	216,3	83,2	133,1	Au prorata du nombre d'hommes
Total, rubrique 9	216,3	83,2	133,1	
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	—	—	—	
Services contractuels	2 846,2	2 275,2	571,0	Coûts directs
Services informatiques	—	—	—	
Services de sécurité	120,6	46,4	74,2	Au prorata du nombre d'hommes
Services et traitements médicaux	1 000,0	600,0	400,0	Coûts directs
Demandes d'indemnisation et règlements	62,4	24,0	38,4	Au prorata du nombre d'hommes

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
Dépenses de représentation	8,0	8,0	—	Crédit imputé sur le budget de la MANUH
Autres services divers	41,6	16,0	25,6	Au prorata du nombre d'hommes
Total partiel	4 078,8	2 969,6	1 109,2	
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	174,7	67,2	107,5	Au prorata du nombre d'hommes
Fournitures médicales	268,8	268,8	—	Coûts directs
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	249,6	96,0	153,6	Au prorata du nombre d'hommes
Abonnements	8,3	3,2	5,1	Au prorata du nombre d'hommes
Fournitures électriques	—	—	—	
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	37,4	14,4	23,0	Au prorata du nombre d'hommes
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	
Cartes d'état-major	8,6	3,3	5,3	Au prorata du nombre d'hommes
Intendance et magasins	212,2	81,6	130,6	Au prorata du nombre d'hommes
Autres fournitures diverses	—	—	—	
Total partiel	959,6	534,5	425,1	
Total, rubrique 10	5 038,4	3 504,1	1 534,3	
11. Fournitures et services liés aux élections				
12. Programmes d'information				
Matériel	—	—	—	
Fournitures et accessoires	4,8	4,8	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Services contractuels	40,0	40,0	—	Coût imputé sur le budget de la MANUH
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	
Total, rubrique 12	44,8	44,8	—	
13. Programmes de formation				
14. Programmes de déminage				
15. Aide au désarmement et à la démobilisation				

	Prévisions de dépenses pour			Observations
	1 300 hommes	500 hommes	800 hommes	
16. <u>Fret aérien et de surface</u>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	812,5	—	812,5	Coûts directs
Transport aérien militaire	—	—	—	
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	104,0	40,0	64,0	Au prorata du nombre d'hommes
Total, rubrique 16	916,5	40,0	876,5	
17. <u>Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</u>	—	—	—	
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	—	—	
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 235,8	1 044,3	191,5	Coûts additifs
Total, rubriques 1 à 19	44 676,2	25 569,4	19 106,8	
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 235,8)	(1 044,3)	(191,5)	Coûts additifs
Total net	43 440,4	24 525,1	18 915,3	
21. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u>	1 702,4	—	1 702,4	Coûts additifs
Total du Fonds d'affectation spéciale	—	—	20 617,7	
22. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	
Total des ressources	45 142,8	24 525,1	20 617,7	

^a Coûts directement remboursables aux gouvernements qui fournissent des contingents.

^b Coûts répartis sur la base du rapport 500/800 hommes en appliquant un pourcentage de 38 et 62, respectivement. On trouvera à l'annexe IV.A la répartition des 500 hommes financés à l'aide de contributions mises en recouvrement et des 800 hommes financés à l'aide de contributions volontaires.

^c Coûts entraînés par le recrutement des 53 agents civils nécessaires pour appuyer les contingents volontaires en sus du personnel de base dont les dépenses sont imputées au budget de la MANUH. Étant donné les économies d'échelle réalisées, les 800 militaires supplémentaires n'ont pas besoin d'un complément d'effectif proportionnel. On trouvera à l'annexe IV.B la répartition du personnel civil supplémentaire.